



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

Qui contrôle quoi, avec quels objectifs?

Journée de travail - Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales

Gérald Mutrux, chef de service

1. Mise en perspective dans un système fédéraliste
2. Les bases légales de la surveillance
3. La haute surveillance – le rôle du canton
4. La surveillance interne
5. La révision des comptes

1. Mise en perspective dans un système fédéraliste

Niveau fédéral : souveraineté des cantons - art 3 Cst. fédérale
autonomie des communes garantie dans les limites du droit cantonal – art 50 Cst. fédérale

Niveau cantonal : 26 systèmes
définition de la notion de «commune»
«politiques, scolaires, syndicats de communes, associations de communes, établissements communaux, conférences régionales, bourgeoisies, communes mixtes, fondations, paroisses, etc.»

2. Les bases légales de la surveillance

Haute surveillance (exercée par le canton)

Révision interne (commission indépendante)

Révision externe (réviseurs indépendants)

70 bases légales

Constitutions cantonales

Lois cantonales

Règlements/ordonnances d'exécution de la loi

Directives émanant de l'autorité cantonale

Recommandations

3. La haute surveillance – le rôle du canton

Comptes

Budgets

Plan financier

- **Intégralité et véracité formelle des comptes annuels**
- **Mise à disposition des décisions et des rapports des organes compétents**
- **Respect des principes comptables**
- **Equilibre budgétaire**
- **Taux de couverture des domaines financés par des taxes**
- **Contrôle de la situation financière sur la base d'indicateurs**

- **Surveillance orientée** : **accompagnement (comptes, autorisations, etc.)**
: **perspectives futures (budgets, plan financier, etc.)**

4. La surveillance interne

- *Commission de vérification (22 cantons en 2016)*
- *Indépendance par rapport à l'exécutif*
- *Contrôles techniques (révisions)*
- *Contrôles politiques (budgets, planifications, contrôles d'opportunité, etc.)*
- *Rapport à l'exécutif et au législatif*

5. La révision des comptes

Différents modèles :

- *soumis sans exception à une révision externe*
- *soumis avec exception à une révision externe (total du bilan, recettes brutes, etc.)*
- *soumis à une révision d'un organe communal indépendant de l'administration (commission financière, commission de vérification des comptes, etc.)*
- *soumis à une révision d'un organe indépendant ET d'un réviseur externe*

RÉVISION DANS LES COMMUNES



RENZO FERRETTI / NILS MÜLLER

13 SEPTEMBRE 2018



AGENDA

Présentation

Questions

- Quelle mission a la société de révision?
- Comment opère le réviseur?
- Que ne fait pas un réviseur?
- Quel résultat devrait être attendu?

Questions et discussion



PRESENTATION

Renzo Ferretti

Economiste d'entreprise HES
Expert comptable diplômé
Vice-directeur, expert en révision agréé

Tél.: +41 (0)44 444 37 36
Email: renzo.ferretti@bdo.ch

Nils Müller

BSc Economiste d'entreprise
Expert comptable diplômé
Mandataire commerciaux
réviseur agréé

Tél.: +41 (0)44 444 37 94
Email: nils.mueller@bdo.ch



QUELLE MISSION A LA SOCIÉTÉ DE RÉVISION?

QUELLE MISSION A LA SOCIÉTÉ DE RÉVISION?

- Contrôle de la présentation des comptes (examen final) incombe à l'instance de révision, possibilité de faire appel à une société externe de révision
- Position différente des sociétés de révision (organe, organe externe de révision, appui externe)
- Mission/Activité de contrôle s'aligne sur des objectifs cantonaux et communaux, ces derniers sont très différents
- Rapport avec opinion d'audit

⇒ L'analyse du mandat et de son périmètre relève d'une importance centrale

QUELLE MISSION A LA SOCIÉTÉ DE RÉVISION?

Répartition des tâches I/II Cogest/CVC	Organe externe de révision
Contrôle du respect des compétences financières et de crédits	Contrôle du compte annuel <ul style="list-style-type: none">- Bilan/Compte capital- Compte de résultat, de fonctionnement- Compte des investissements- Flux de trésorerie- Annexe
Contrôle de comptes de construction	Contrôle inopiné de caisse

Quelle: Professionalisierung bei der Prüfung von Jahresrechnungen der öffentlichen Hand, Abb. 2, Michael Herzog/Ruedi Eppenberger, EXPERTFOCUS 9/2016

QUELLE MISSION A LA SOCIÉTÉ DE RÉVISION?

Répartition de tâches II/II Cogest/CVC	Organe externe de révision
Appréciation de l'opportunité des placements	Contrôles approfondis
Appréciation de la rentabilité de l'administration	Contrôle de l'existence d'un système de contrôle interne
Appréciation de l'imposition fiscale et de la situation économique de la commune	Contrôles spécifiques: Lamal/Allocations pour enfants, de formation

Quelle: Professionalisierung bei der Prüfung von Jahresrechnungen der öffentlichen Hand, Abb. 2, Michael Herzog/Ruedi Eppenberger, EXPERTFOCUS 2016/9

QUELLE MISSION A LA SOCIÉTÉ DE RÉVISION?

Quels sont les points à tenir dans la confirmation de mandat:

- Buts et objets du contrôle, de même que le rapport final
- La répartition des tâches entre l'organe externe de révision et la commission de vérification des comptes
- Additionnellement la responsabilité et la répartition des tâches entre l'organe externe de révision et la commission de vérification des comptes

QUELLE MISSION A LA SOCIÉTÉ DE RÉVISION?

Audit SA est chargée du contrôle de la comptabilité ainsi que de la vérification de l'existence du système de contrôle interne de la commune de Modèle.

Les domaines d'audit et les tâches sont répartis comme suit entre la Commission de gestion et Audit SA (organe de contrôle):

Commission de gestion

La Commission de gestion vérifie notamment:

- la gestion du Conseil et l'administration;
- l'activité de contrôle du Conseil selon l'art. ... de l'ordonnance sur les finances des communes;
- le respect des dispositions relatives à la fourniture de sûretés de membres des autorités, fonctionnaires et employés;
- l'adéquation des placements;

Audit SA (organe de contrôle)

Audit SA vérifie les comptes annuels. Cela inclut notamment les vérifications suivantes:

- rapprochement du bilan, du compte de profits et pertes et du compte d'investissements avec la comptabilité;
- régularité de la tenue de la comptabilité;
- organisation des services de caisse et de comptabilité en tenant compte particulièrement du système de contrôle interne;

Quelle: Manuel suisse d'audit, Tome «Services financiers, prévoyance professionnelle et administrations publiques», Ausgabe 2016, Kapitel VIII.4.2.1, Page 623



COMMENT OPÈRE LE RÉVISEUR?

COMMENT OPÈRE LE RÉVISEUR?

- La stratégie de contrôle d'une révision de commune s'apparente dans les grandes lignes à un contrôle ordinaire (secteur privé, NAS 300)
- Le réviseur doit tenir compte des points suivants:

Informations sur l'activité économique et l'environnement de la commune

Analyse du compte annuel

Prise en compte des infractions

Appréciation des risques

Importance de l'informatique

Système de contrôle interne

Détermination de l'importance

COMMENT OPÈRE LE RÉVISEUR?

Détermination de la stratégie de contrôle:

- Prise en compte du système de contrôle interne
- Considérations sur les entités externes sollicitées pour des services
- Détermination de l'importance (quantitative/qualitative)
- Détermination des domaines du contrôle
- Détermination des actes de contrôle à prévoir
 - Contrôles fonctionnels
 - Déclarations pertinentes liées aux procédures de contrôle (contrôles analytiques des procédures, contrôles de détails)

COMMENT OPÈRE LE RÉVISEUR?

Détermination de l'importance (quantitative/qualitative)

Somme du bilan	1% à 3%
Fortune	3% à 5%
Dépenses totales/ Dépenses nettes	1% à 3%
Revenus des impôts (éventuellement corrigé par la péréquation)	1% à 2%

COMMENT OPÈRE LE RÉVISEUR?

Bilanz

Aktiven	31.12.2017	31.12.2016
Flüssige Mittel und kurzfristige Geldanlagen	12'717'924	11'671'110
Forderungen	11'946'048	12'137'404
Kurzfristige Finanzanlagen	185'000	200'000
Aktive Rechnungsabgrenzungen	3'271'635	3'707'804
Vorräte und angefangene Arbeiten	23'000	18'400
Umlaufvermögen	28'143'607	27'734'719
Finanzanlagen	127'800	127'500
Sachanlagen FV	44'888'996	40'664'369
Anlagevermögen Finanzvermögen*	45'016'796	40'791'869
Total Finanzvermögen	73'160'402	68'526'587
Sachanlagen VV	78'636'827	71'168'526
Immaterielle Anlagen	311'400	0
Darlehen	76'600	95'900
Beteiligungen, Grundkapitalien	1'694'000	1'458'000
Investitionsbeiträge	1'577'000	1'716'000
Anlagevermögen Verwaltungsvermögen	82'295'827	74'438'426
Total Verwaltungsvermögen	82'295'827	74'438'426
Total Aktiven	155'456'229	142'965'013

Passiven	31.12.2017	31.12.2016
Laufende Verbindlichkeiten	28'577'123	17'816'730
Kurzfristige Finanzverbindlichkeiten	2'447'074	2'411'421
Passive Rechnungsabgrenzungen	775'923	1'215'616
Kurzfristige Rückstellungen	1'159'647	696'769
Kurzfristiges Fremdkapital	32'959'767	22'140'536
Langfristige Finanzverbindlichkeiten	40'000'000	45'000'000
Langfristige Rückstellungen	2'895'500	2'116'982
Verbindlichkeiten gegenüber Fonds im Fremdkapital	3'761'777	3'773'604
Langfristiges Fremdkapital	46'657'277	50'890'586
Total Fremdkapital	79'617'044	73'031'122
Spezialfinanzierungen im Eigenkapital	13'283'442	12'512'125
Fonds im Eigenkapital	587'222	587'222
Vorfinanzierungen	4'500'000	4'500'000
Zweckgebundenes Eigenkapital	18'370'664	17'599'348
Bilanzüberschuss/-fehlbetrag	57'468'521	52'334'543
Zweckfreies Eigenkapital	57'468'521	52'334'543
Total Eigenkapital	75'839'185	69'933'891
Total Passiven	155'456'229	142'965'013

COMMENT OPÈRE LE RÉVISEUR?

Planification des contrôles des financements spéciaux:

- Constatations des modifications et analyse des écarts importants entre le rapport et l'année précédente
- Constater s'il existe du patrimoine administratif et s'il a porté intérêt
- Constater si les amortissements ont été correctement évalués et comptabilisés
- Contrôler le calcul des intérêts des financements spéciaux
- Appréciation des enregistrements du bilan et du compte de résultat sur la base de:
 - Actes législatifs;
 - Données du budget.

COMMENT OPÈRE LE RÉVISEUR?

Procédures minimales de contrôle dans des domaines particuliers:

- Exactitude matérielle des taxations fiscales et par la même des revenus fiscaux
- Exactitude matérielle des prestations d'aide sociale
- Accès aux protocoles du Conseil communal
- Contrôles approfondis (Services fiscal, social, des constructions et ateliers, etc.)
- Attestations de tiers (Banques, créances, avocats)
- Délimitation temporelle et matérielle (Montant de la péréquation, etc...)
- Contrôle des domaines externalisés (Informatique, ateliers, home, etc...)
- Répartition du contrôle entre la commission compétente et le réviseur

QUE NE FAIT PAS UN RÉVISEUR?

QUE NE FAIT PAS UN RÉVISEUR?

Un réviseur ne procède pas à...

- Un contrôle complet du compte annuel;
- Une recherche systématique d'acte dolosif;
- Une recherche systématique d'autres violations (par exemple: taxe sur la valeur ajoutée, assurances sociales, environnement, loi sur les subventions etc.);
- Un contrôle de l'efficacité du système de contrôle interne;
- Un contrôle relatif à l'autorisation des dépenses sous l'angle des compétences financières;
- Des contrôles relatifs à l'efficacité des dépenses;
- Des contrôles relatifs à la situation économique de la commune.

QUEL RÉSULTAT DEVRAIT ÊTRE ATTENDU?

QUEL RÉSULTAT DEVRAIT ÊTRE ATTENDU?

- Le contrôle du compte annuel dans le sens des directives cantonales ou communales s'étend en règle générale sur le contrôle si la comptabilité a respecté les directives légales actuelles.
- Le respect des directives légales actuelles implique, avant tout le contrôle:
 - Que la comptabilité soit tenue d'une manière compréhensible, invariable, complète, exacte, dans les délais et ordonnée,
 - Que le compte annuel soit établi d'une manière claire, transparente et complète, en respectant la forme et les données prescrites,
 - Que le compte annuel présente dans le respect des principes de la comptabilité d'une manière étendue une image réelle de la situation de la fortune, de la situation financière et des revenus de la commune.

QUEL RÉSULTAT DEVRAIT ÊTRE ATTENDU?

- Le contrôle à pour but de constater des erreurs importantes.
- Le réviseur effectue le contrôle du compte annuel avec l'objectif d'obtenir **une sécurité suffisante** au sens des recommandations d'audit respectivement de la recommandation d'audit 60, que le compte annuel est **exempt d'anomalies significatives**.
- Sécurité suffisante ne signifie pas sécurité absolue qui n'est pas atteignable avec le contrôle final.

QUEL RÉSULTAT DEVRAIT ÊTRE ATTENDU?

- Le réviseur rapporte par écrit sur l'objet, la manière et le périmètre du contrôle du compte annuel de même que sur le résultat du contrôle.
- Le rapport de révision est destiné à l'organe compétent désigné par la loi au titre de mandant.
- Si des anomalies significatives sont constatées, le réviseur doit exprimer une opinion avec réserve, défavorable ou formuler une impossibilité d'exprimer une opinion d'audit. Dans ces cas, le rapport de révision peut être complété par des alinéas.
- Si les dispositions cantonales l'exigent, un rapport détaillé doit être rédigé en sus du rapport de révision.



QUESTIONS ET DISCUSSION

Avez-vous des questions?



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Comptes - Révision sur l'exemple d'Oberwil



Maurus Zink, administrateur des finances

Particularités :

- Réviseur externe, rôle de la CVC
- Connaissances de la révision financière
- Dossier de clôture & sa fonction

La Municipalité d'Oberwil



Commission de vérification des comptes

- Loi ne fixe aucune exigence professionnelle relative au choix
- 5 membres plus un greffier, 5 sur 6 avec un fond finance ou comptabilité
- Plutôt avec peu de connaissances relatives au métier de la révision
- Engagement plutôt moyen
- Externalisation des procédures de contrôle à un contrôleur externe (BDO)
- Rapport BDO en tant que fondement au rapport de la CVC à l'att. de l'assemblée primaire, complété par des sensibilités de politique financière

Révision externe par BDO



- 2 jours de contrôle sur place
- 6-7 jours/hommes de travail de contrôle
- Très bonnes connaissances du système de comptabilité des communes
- Contrôle professionnel étoffé du compte annuel
- 10 pages de rapport (net)
- ZERO observation (relative aux comptes 2017)
- Coût annuel : CHF 28'000 (yc contrôle approfondi), sans CHF 7'600 de frais de séances avec la CVC

Thèmes possible pour des contrôles approfondis

- Gestion des débiteurs
- Financement de l'aide sociale
- Recouvrement des taxes
- Contrôle des crédits complémentaires
- Planification des liquidités
- Ressources humaines et salaires, indemnités
- Procédures de soumission
- Recouvrement des impôts
- Domaine des assurances

Particularités de la comptabilité d'Oberwil



- Comptabilité & comptabilité analytique
- Très bonnes connaissances de la comptabilité & connaissances complémentaires existantes dans le domaine de la révision
- Comptabilité sur l'année «en état» & Travaux de clôture dans le cadre d'un «scénario» fixe (135 positions)
- De sorte que: bouclage rapide(7 février) & qualité élevée
- BDO-Rapport printemps 2018: aucune recommandation & seulement pour prendre connaissance

→ CALENDRIER & DOSSIER DE CLÔTURE !

Le calendrier



Planung 2019 - Erstellung Jahresrechnung 2018



Januar							Februar							März							April							Mai							Juni												
F	RW	Bar.Vorl.	GR	RPK	FI	Ke	GK	F	RW	Bar.Vorl.	GR	RPK	FI	Ke	GK	F	RW	Bar.Vorl.	GR	RPK	FI	Ke	GK	F	RW	Bar.Vorl.	GR	RPK	FI	Ke	GK	F	RW	Bar.Vorl.	GR	RPK	FI	Ke	GK	F	RW	Bar.Vorl.	GR	RPK	FI	Ke	GK
Mi 1								Dc 1								Dc 1								Sc 1			Ostern					Di 1								Fr 1							
Di 2								Fr 2							Fr 2			Komm. Rechnung an GR				Mi 2								Mi 2								Sz 2									
Mi 3								Sz 3							Sz 3							Di 3								Dc 3								Sz 3									
Dc 4								Mi 5						Mi 5							Di 5								Fr 4								Mi 4										
Fr 5								Di 6						Di 6							Fr 6								Sz 5								Di 5										
Sz 6								Mi 7						Mi 7							Mi 7								Mi 7								Dc 7										
Sc 7								Dc 8						Dc 8							Di 8								Di 8								Fr 8										
Mi 8								Fr 9						Fr 9							Mi 9								Mi 9								Sz 9										
Di 9								Sz 10						Sz 10							Di 10								Di 10								Mi 11										
Mi 10								Sc 11						Sc 11							Mi 11								Fr 11								Di 12										
Dc 11								Mi 12						Mi 12							Di 12								Di 12								Di 12										
Fr 12								Di 13						Di 13							Fr 13								Sc 10								Mi 13										
Sz 10								Mi 14						Mi 14							Mi 14								Mi 14								Dc 14										
Sc 10								Dc 15						Dc 15							Di 15								Di 15								Fr 15										
Mi 15								Fr 16						Fr 16							Mi 16								Mi 16								Sz 10										
Di 16								Sz 11						Sz 11							Di 17								Dc 17								Sz 10										
Mi 17								Sc 11						Sc 11							Mi 18								Fr 18								Mi 18										
Dc 18								Mi 19						Mi 19							Di 19								Di 19								Di 19										
Fr 19								Di 20						Di 20							Fr 20								Sc 11								Mi 20										
Sz 11								Mi 21						Mi 21							Sc 11								Mi 21								Dc 21										
Sc 11								Dc 21						Dc 21							Di 21								Di 21								Di 21										
Mi 20								Fr 22						Fr 22							Mi 22								Mi 22								Fr 22										
Di 21								Sz 12						Sz 12							Di 22								Di 22								Di 22										
Mi 22								Sc 12						Sc 12							Fr 23								Fr 23								Fr 23										
Dc 22								Mi 23						Mi 23							Di 23								Di 23								Di 23										
Fr 23								Dc 23						Dc 23							Mi 24								Mi 24								Mi 24										
Sz 12								Fr 24						Fr 24							Dc 24								Dc 24								Dc 24										
Sc 12								Mi 25						Mi 25							Fr 25								Fr 25								Fr 25										
Mi 24								Dc 25						Dc 25							Mi 26								Mi 26								Mi 26										
Di 25								Fr 26						Fr 26							Dc 26								Dc 26								Dc 26										
Mi 26								Sz 13						Sz 13							Fr 27								Fr 27								Fr 27										
Dc 26								Sc 13						Sc 13							Mi 27								Mi 27								Mi 27										
Fr 27								Mi 27						Mi 27							Dc 27								Dc 27								Dc 27										
Sz 13								Dc 28						Dc 28							Mi 28								Mi 28								Mi 28										
Sc 13								Fr 29						Fr 29							Di 28								Di 28								Di 28										
Mi 28								Sz 14						Sz 14							Fr 29								Fr 29								Fr 29										
Dc 28								Sc 14						Sc 14							Mi 30								Mi 30								Mi 30										
Fr 29								Mi 29						Mi 29							Dc 30								Dc 30								Dc 30										
Sz 14								Dc 30						Dc 30							Fr 31								Fr 31								Fr 31										
Sc 14								Fr 31						Fr 31							Mi 31								Mi 31								Mi 31										
Mi 31								Sz 14						Sz 14							Dc 31								Dc 31								Dc 31										

Le dossier de clôture

- Comptabilité est un métier: 5 classeurs, justificatifs papier, collection de tous les documents
- Finalement, constitution du dossier électronique
 - Enregistrement et archivage dans GEVER
 - Mise à disposition à l'attention des réviseurs
 - Ouvrage de référence de la comptabilité pour les années suivantes
- «Scénario» en tant que base
- Assure sur plusieurs années une comptabilité constante et complète ainsi que les travaux de clôture
- Etablit un pont avec la révision / Est la base pour la révision (clé USB, 2-3 réunions)

Table des matières du dossier de clôture

Inhaltsverzeichnis Abschlussdossier

Ordner 1/5	1.	Bericht RPK und externe Revision
	2.	Vollständigkeitserklärung
	3.	Visumsliste
	4.	Bilanz Vorjahr
	5.	Bilanz per 31.12.
	6.	Unterlagen aus unterjährigen Revisionen
	7.	Nebenbücher, Abrechnungen Dritter
	8.	Diverses, Buchungsjournale, Nachweis Transfer zur Kostenrechnung
2/5	9.	Abschlussbelege 99xxx / 999xx
	10.	10000 – Kasse, EC/PC-Karten
	11.	10010 – Postfinance
	12.	10020 – Banken
Ordner 3/5	13.	10100 – Debitoren
	14.	10102 – Verrechnungssteuer
	15.	101xx – Kontokorrente, Durchlaufkonti
	16.	10120 – Steuerguthaben
	17.	1013x – Anzahlungen an Dritte (Lohnvorschüsse)
	18.	10150 – Liegenschaften des Finanzvermögens
	19.	1019x – Übrige Forderungen
	20.	1020x – Kurzfristige Darlehen
	21.	104xx – Aktive Rechnungsabgrenzungen
	22.	10600 – Handelswaren

Conclusion d'Oberwil: bonne mise en place, solution relativement chère

- Comptabilité **maîtrise** son sujet
- Toutes les **étapes** jusqu'au contrôle des comptes sont **coordonnées**
- **Structure et contenu constants** du cadre du dossier remplace partiellement le contrôleur critique
- **Pas de temps supplémentaire** pour la révision
- Ex. Municipalité voisine de **Bottmingen**: 1 soir (plus réserve) Contrôle final par la CVC complète (Professionnels) (c-à-d, 5 contrôleurs * 6 h. jetons de présence = **CHF 1'100**)
- **Entre-temps solution voulue politiquement un peu dépassée, trop chère**

Est-ce que la CACSFC pose les bonnes questions ?



- Temps nécessaire pour la mise à disposition des informations ?
 - **Comment puis-je réduire à ZERO le travail supplémentaire de la révision**
- Comment gérer la méfiance témoignée ?
- → **Comment réussir à créer une compréhension pour l'activité de l'autre et à travailler ensemble sans réserve?**

...

- Sommes-nous plus négligents quand nous savons qu'il y aura encore un contrôle ?
 - ➔ **Comment faire prendre conscience que la comptabilité doit de tout façon être proprement irréprochable ? (Oberwil ne fait RIEN «seulement pour la révision»)**
- Où existe-t-il des doublons / à quels contrôles pourrait-il être renoncer ?
 - ➔ **Comment coordonner les différentes activités afin que chaque tâche soit légitimée ?**

Idées à l'att. de la CACSFC



- **Schéma idéal pour Oberwil:**
 - CVC avec des compétences professionnelles suffisantes contrôle annuellement le dossier de clôture, questions spécifiques à BDO
 - BDO contrôle la clôture seulement chaque 3 ans
 - Soutien le cas échéant le processus annuel de contrôle de la CVC
- **Objectifs de ces possibles exigences :**
 - Révision des comptes «décontractée»
 - «Assurance» efficiente et meilleure marché
 - Renforcement de prendre conscience du contrôle des processus
- **Exigence du dossier de clôture ou similaire en vue d'une incitation de «travaux sur les finances» homogènes, fiables (fixer des standards)**

Oberwil



BL

Merci de votre attention !

De l'autre côté | étôc

Récit d'expériences
dans la commune de Nenzligen



- ▶ **l'ENVIRONNEMENT** (données-clés et informations générales)
- ▶ **le PROCÉDÉ** (déroulement de la vérification des comptes)
- ▶ **l'EXPÉRIENCE** (expériences et réflexions de l'administration des finances)
- ▶ **les SOUHAITS** (...de l'administration des finances 😊)
- ▶ **les QUESTIONS?**



(Pour faciliter la compréhension et par simplification, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes)

De l'autre côté | étôc – L'ENVIRONNEMENT



	Nenzlingen
	Manja Gautschi
Responsable de l'administration des finances	Depuis décembre 2011 (60%)
Tâches	<ul style="list-style-type: none">- Administration des finances (en général)- Financements spéciaux- Responsabilité du personnel- Service dentaire- Chiens (GEB, Amicus)- Cadastre- Facturation des taxes de raccordement- Guichet- Bureau de vote (préparation du matériel de vote)- Suppléance de l'administrateur (mais pas de suppléance pour mon poste)
Taille de la commune	426 habitants
Volume des impôts (2017)	780'000 CHF
Emplois fixes	7 tous à temps partiel
Equivalents plein-temps	170%



De l'autre côté | étôc – L'ENVIRONNEMENT



	Nenzlingen
Conseil communal	5 membres sans parti
Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC)	3 membres 1 commission combinée
Nombre de vérifications par année	2 budget & comptes, ainsi que des contrôles externes sporadiques (p.ex. AVS)
Personnes impliquées (vérification des comptes)	5 personnes Vérification par la commission CGVC 1 jour à l'administration Séance finale avec la commission CGVC, le conseiller communal responsable des finances et l'administration des finances

De l'autre côté | étôc – le PROCÉDÉ

Déroulement de la vérification des comptes



Nenzlingen

Bref résumé de l'établissement des comptes

- L'administration des finances établit tous les documents, y compris les textes et graphiques pour la convocation de l'assemblée communale
- Chiffres contrôlés par le portail-upload du canton
- Demande de collaboration auprès du conseil communal et de l'administrateur communal (des chocolats en récompense pour les «retours»...)



De l'autre côté | étôc – le PROCÉDÉ



Nenzlingen

Approbation des comptes par le conseil communal
Ensuite?

- **Envoi** des comptes, par courrier et courriel à la commission CGVC, avec la convocation pour la vérification des comptes
- La commission CGVC annonce la **date** de la révision
- L'administration des finances prépare **tous les justificatifs** (env. 15 classeurs + 2 avec des fiches de comptes et les documents internes de clôture) dans la salle de conférence (temps consacré env. 1 heure)
- La commission CGVC dispose d'un **accès-visiteur** au serveur et peut consulter toutes les données



De l'autre côté | étôc – le PROCÉDÉ



Nenzlingen



De l'autre côté | étôc – le PROCÉDÉ



Nenzlingen

La vérification



- La commission CGVC examine pendant env. 1 jour, à la date fixée et à l'administration communale, les documents mis à disposition, ...

- ... dresse une liste des questions qui sont transmises par courriel à l'administration des finances, sous forme de tableau Excel, pour réponse
(copie au conseiller communal responsable des finances)

Le dépouillement




- L'administration des finances répond par écrit aux questions, retour par courriel (½ jour)

- **Séance finale** avec la commission CGVC, le conseiller communal responsable des finances et l'administration des finances (2 h)

De l'autre côté | étoc – le PROCÉDÉ



	Nenzlingen
Fin du procédé	<ul style="list-style-type: none">Après l'approbation par l'assemblée communale, envoi des données et documents au Service des statistiques – FIN
Total de charge supplémentaire	<ul style="list-style-type: none">1 jour
Autres examens?	<ul style="list-style-type: none">Budget (même déroulement)
	<ul style="list-style-type: none">AVS (l'année passée pour la première fois en 6 ans)Le réviseur a annoncé la date et établi une liste des documents à mettre à dispositionAdministration des finances, préparation des documents (charge de travail 2 jours)Contrôle, durée env. ½ jour → tout est en ordre!
	<ul style="list-style-type: none">Pas d'autres contrôles jusqu'à ce jour

De l'autre côté | étôc – l'EXPÉRIENCE



Nenzlingen

Lors de la première
révision
(en tant qu'administratrice des
finances)

- Grande nervosité
- Pensais qu'il s'agissait d'une qualification de son travail
- **Pourvu qu'il n'y a pas d'erreur!**

AUJOURD'HUI



- **Me réjouis** des questions de la commission CGVC qui donnent l'occasion de vérifier certains points auxquels on n'aurait pas pensé sur les documents à vérifier
- Considère les révisions et leurs résultats comme une collaboration constructive pour le bien de la commune
- Travaillant seule, les révisions apportent une plus-value (8 yeux voient plus que 2!)

De l'autre côté | étôc – les SOUHAITS



Nenzlingen

CGVC



- Commission de gestion et de vérification des comptes mieux formée
- Interlocuteur pour des questions relatives à la commission CGVC: Que doit-elle faire? Que peut-elle faire? Il existe toujours des interrogations à ce sujet
- Commission axée plus sur la gestion! La vérification se limite à la comptabilité (pas entièrement satisfaisant à mon avis)

Conseil communal

- Meilleure formation par rapport aux tâches d'un conseiller communal

En général

- Solutions afin de maintenir le savoir-faire des administrations des finances (petites communes?)

De l'autre côté | étôc

– les QUESTIONS?

▶ QUESTIONS?



L'intervenante

Agata Fiechter,
collaboratrice scientifique



Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
Canton de Berne

2



Nouvelles normes d'audit

Comment le canton de Berne s'y prend-il?



Quel est le but de la vérification des comptes?

«La mission essentielle de l'audit des comptes annuels est d'exprimer une opinion d'audit concernant la conformité des comptes annuels avec les prescriptions légales cantonales et communales.»


(Extrait des RA 60, édition 2016)

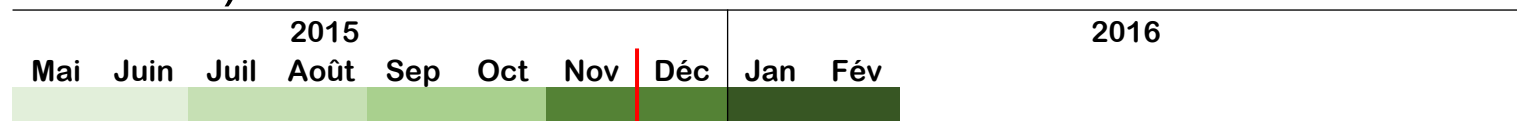
Contexte général

- 2016: introduction du MCH2
- Refonte du Guide de vérification des comptes
 - Etat de l'art en matière de vérification des comptes → vérifications à effectuer
 - Nouvelles bases légales → adaptation de la documentation



5

 Appel d'offres à la mi-2015 (achèvement prévu fin 2015)



Bases légales



- Le mandat de l'OVC n'est en rien modifié.
- Les bases légales de la vérification restent
INCHANGÉES après l'introduction du MCH2!
 - Loi sur les communes (LCo): Article 72
 - Ordonnance sur les communes (OCo): Articles 125 à 126a
 - Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo): Articles 42 à 46

ODGFCo

Art. 43 Vérifications obligatoires et autres vérifications

1 **Les formulaires officiels doivent être utilisés** pour les vérifications obligatoires et les autres vérifications des comptes de toutes les collectivités de droit communal.

2 Les vérifications obligatoires et les autres vérifications prévues par les formulaires **peuvent être étendues, mais pas réduites.**

3 Dans le cas de **petites collectivités** (art. 64a, al. 2 OCo) sans découvert du bilan ni dépenses d'investissement, les vérifications obligatoires et les autres vérifications peuvent se limiter aux **éléments mis en évidence** dans les formulaires.

4 Les **autres** vérifications doivent être planifiées de telle sorte que **tous les domaines importants** fassent l'objet d'un **examen au moins quadriennal** dans toutes les collectivités de droit communal, exception faite des petites collectivités.

7



Guide de vérification des comptes (GVC)



Nombre de vérifications	GVC (MCH1)
Vérifications obligatoires	112
Autres vérifications	64
Total	176

Offres



Entreprise	Temps de travail estimé
A	12 à 15 jours de travail
B	25 jours de travail (conseillers)
C	16 à 20 jours de travail (experts)
D	10 jours de travail
E	-

Lancement du projet

2015							2016		
Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév
			Lanc.	①	①	② ②			



Lancement → calendrier établi en commun, participants externes

① Séance → détermination des contenus du guide, SCI

① Atelier avec les participants externes

→ Grande disparité des collectivités publiques dans le canton de Berne

→ Différents vérificateurs (professionnels ou non)

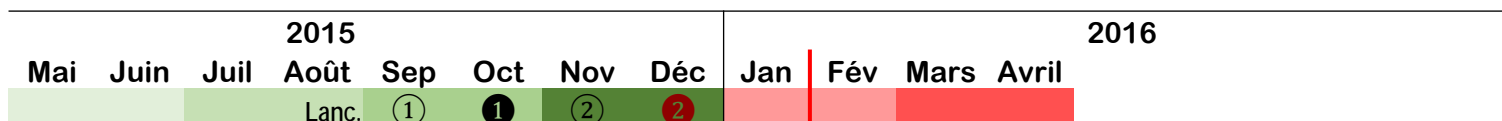
→ But du MCH2: standardisation

→ Chevauchement de dates

→ Autres points à l'ordre du jour

10

Déroulement du projet



② Séance → report du délai pour le MSA et les RA 60

② Atelier avec les participants externes

- Guide destiné aux organes de vérification des comptes
- Etendue du guide, coûts du mandat
- Guide répondant parfaitement aux besoins des destinataires
- Corrections de fond
- Mi-janvier: fin de la consultation

11

Clôture du projet

2015							2016									
Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep
		Lanc.	①	①	②	②		Ⓒ				Ⓕ	Ⓕ		📄	③



- Ⓒ Consultation → prise de décisions
- Ⓕ Le temps presse: la formation commence en mai/juin 2016.
- 📄 Le guide est achevé
- ③ Atelier de clôture avec les participants externes

12

Le Guide OVC: 1^{re} partie



1	Introduction
2	La vérification des comptes dans les communes bernoises
3 et 4	Planification et exécution de la vérification
5	Précisions relatives à certains domaines particuliers
6	Clôture de la vérification et rapports
7	Révision intermédiaire
8	Mesures à adopter en cas d'irrégularités
9 et 10	Surveillance financière et entrée en vigueur

13

Le Guide OVC: 2^e partie



1	Détermination de l'importance
2	Vérifications obligatoires et autres vérifications
3	Déclaration d'intégralité
4	Rapport explicatif concernant la révision finale
5	Rapports succincts
6	Révision intermédiaire sans avis préalable
7	Modèle de plan (pluri)annuel de vérification
8	Schéma des étapes du processus annuel

14

Vérifications



7. Placements financiers

Groupe de comptes 107

Objectif de la vérification

Vérification des placements financiers inscrits au bilan, contrôle du bien-fondé de leur évaluation, examen de la comptabilisation des revenus en résultant

Bases de la vérification

Registres, extraits des dépôts bancaires, titres conservés dans le coffre, contrats de prêt à plus d'un an

Vérifications obligatoires	Remarques	Opinion*	Référence
7.1	Vérifications des soldes et des évaluations		
7.1.1	Des confirmations de solde existent-elles pour les valeurs comptabilisées au bilan?	-	
7.1.2	Le patrimoine financier a-t-il été réévalué et inscrit au bilan à sa valeur vénale à la date du bilan (art. 81 OCo)?	-	



Microsoft
Word-Dokument

Méthode de vérification



Analyse:

- Analyse du contexte
- Analyse des risques
- Qualité du système de contrôle interne

Sur la base des résultats:

Détermination de la nature et de l'étendue de la vérification

Planification de la vérification



- a) Définition du mandat de vérification
- b) Analyse des comptes annuels
- c) Système de contrôle interne
- d) Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- e) Principe de l'importance
- f) Stratégie de vérification

17



Planification de la
vérification



← Etendue de la vérification →

Activités de la commune et contexte (mandat, SCI, TIC)

Vérifications analytiques

Evaluation des risques

Stratégie de vérification

Importance

Vérifications

Rapport

Principe de l'importance

1^{re} étape: importance globale

→ Anomalies par rapport aux comptes annuels dans leur ensemble.

2^e étape: importance pour certains postes / domaines

→ Anomalies par rapport à certains postes ou domaines précis.

3^e étape: seuils de tolérance

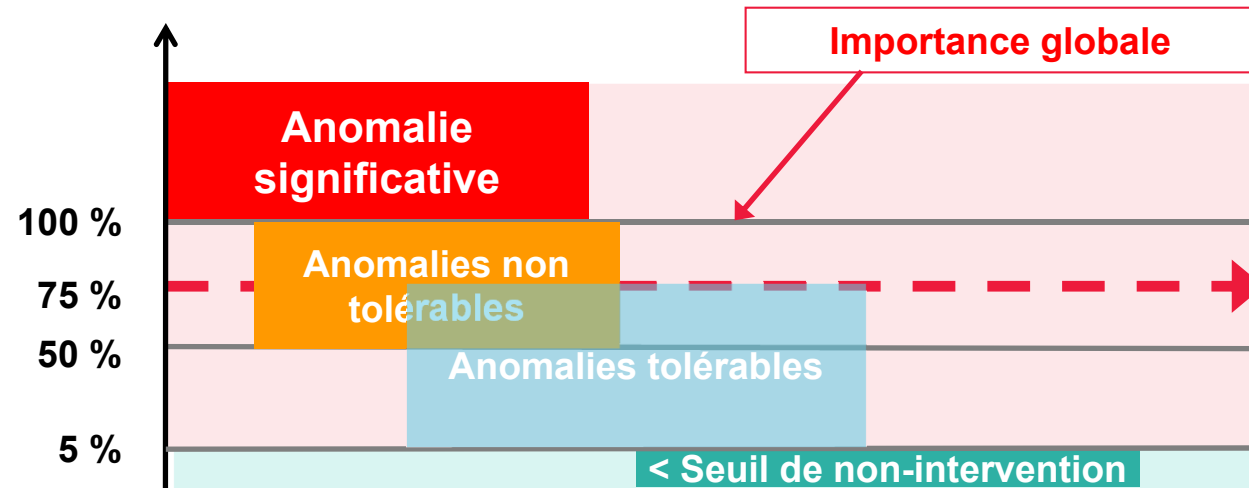
En pourcentages (50% à 75%) de l'importance globale.

4^e étape: seuil de non-intervention

→ Les anomalies constatées ne sont ni formellement relevées ni prises en considération (0 à 5 %).



Principe de l'importance



Eléments probants (RA 60, annexe 1)



- a) Revenus fiscaux / Prestations d'aide sociale
- b) Consultation des procès-verbaux du conseil communal
- c) Confirmations de tiers
 - Inutiles pour les créances envers des personnes privées ²¹
 - Périodiques s'agissant des établissements financiers
 - Avocats: s'il existe des indices d'événements importants
- d) Domaines externalisés
- e) Répartition des vérifications entre l'OVC et le Contrôle des finances

Clôture de la vérification et rapports



- a) Clôture de la vérification:
 - Déclaration d'intégralité
 - Comptes annuels signés
- b) Entretien final
- c) Rapport récapitulatif

Guide destiné aux organes de vérification des comptes



Nombre de vérifications	GVC (MCH1)	Guide OVC (MCH2)
Vérifications obligatoires	112	225
Autres vérifications	64	106
Total	176	331

23



Page principale >

Communes >

Finances communales >

MCH2 >

[Guides](#)

The screenshot shows the website interface for the Canton of Bern. The main navigation menu includes: La Direction, Communes, Aménagement du territoire, Permis de construire, Réduction des primes, Protection de l'enfant et de l'adulte, Eglises, and Surveillance. The 'Communes' menu is expanded to show: Actualité, Droit communal, ISCB, Réformes communales (REFCOM), Conférences régionales, Finances communales, MCH2, MCH1, Cours, Plan financier et système de détection précoce, Statistiques et rapports, Analyses concurrentielles, CACSFC, Remise des pouvoirs au sein de l'administration des finances, Données sur les communes, Relations entre le canton et les communes, Qui sommes-nous?, Bases légales, Formulaire, guides et modèles, Publications, and Statistiques. The 'Finances communales' section is selected, leading to the 'MCH2' page. The 'Guides' section is highlighted, listing various documents such as 'Version intégrale du Guide des finances communales', 'Chapitre 1a: Avant-propos', 'Chapitre 1b: Introduction', 'Chapitre 2: Commentaire des dispositions légales', 'Chapitre 3: Plan comptable', 'Chapitre 4: Exemples de comptabilisation', 'Chapitre 5: Indicateurs financiers', 'Chapitre 6: Comptabilité des immobilisations', 'Chapitre 8: Introduction du MCH2', 'Chapitre 9: Exemple de comptes annuels', and 'Chapitre 14: Répertoire des abréviations'. There is also a 'Guide destiné aux organes de vérification des comptes' and several annexes. A 'Contact' sidebar on the right provides contact information for the Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, including a telephone number, fax, and email address.

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Centre de compétence du canton de Berne pour un développement territorial durable et des communes fortes



Orienté vers les attentes des clients

Axé sur les besoins et les prestations

Compétent et efficace

Ouvert

Transparent

www.be.ch/oacot

Domaine des finances communales



25

Contact



Agata Fiechter,
collaboratrice scientifique, OACOT
agata.fiechter@jgk.be.ch
+41 31 633 77 49

270-15-41

26

Journée de travail du 13.09.2018

**Nouveaux standards dans la révision des comptes et la
surveillance**

Que devons-nous respecter?

Pratique dans le canton de Berne

Gerhard Schmied, Directeur ROD Treuhand AG

dipl. Wirtschaftsprüfer, zugelassener Revisionsexperte

Agenda

1. La vérification des comptes dans les communes bernoises
2. Formulaire officiels et guides
3. Planification de la vérification
4. Procédure
5. Points délicats lors du passage du MCH1 au MCH2
6. Clôture de la vérification et rapports
7. Mesures à adopter en cas d'irrégularités

Surveillance en matière financière

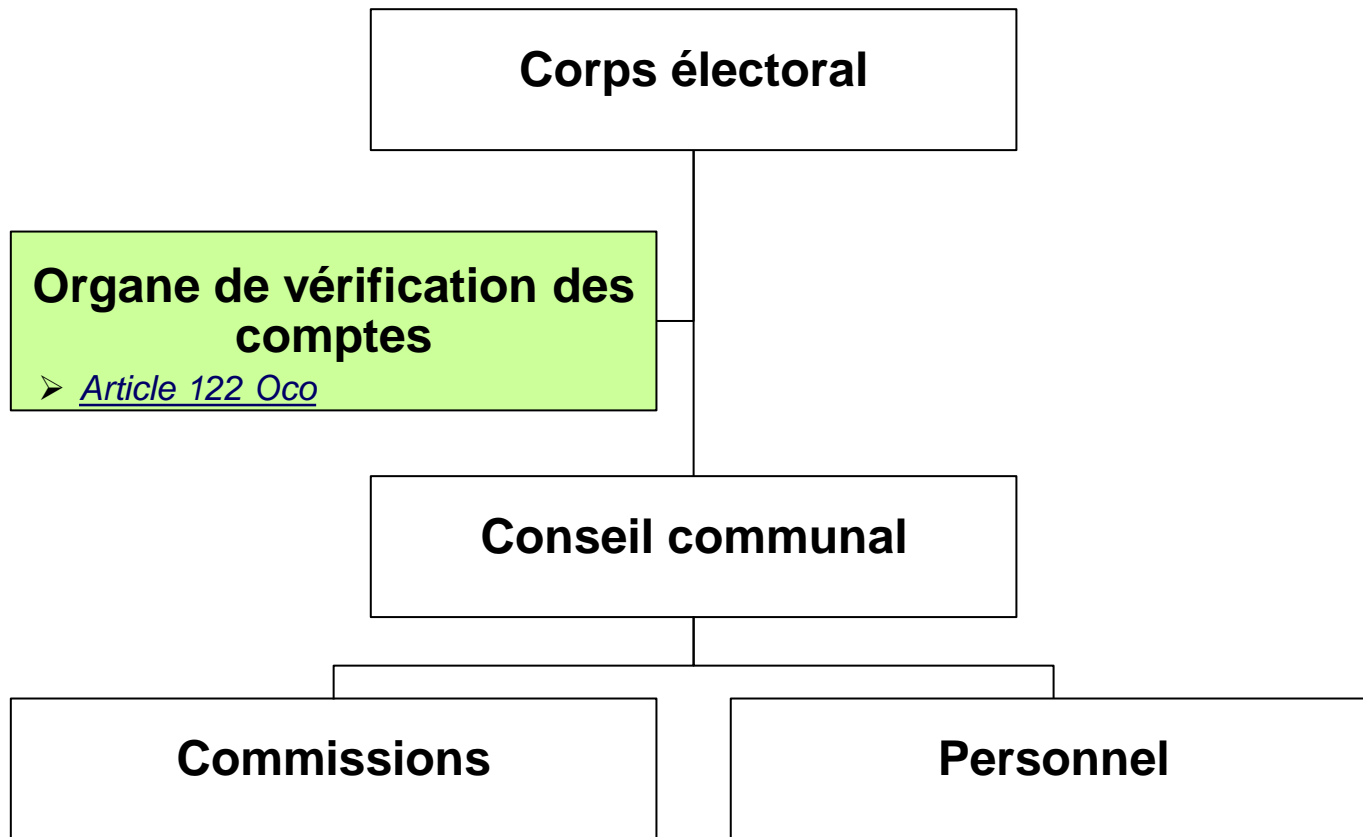
Canton Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Commune Organe de vérification des comptes

Bases légales

- Loi sur les communes (LCo)
- Ordonnance sur les communes (OCo)
- Ordonnance sur les conférences régionales (OCR)
- Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo)
- Règlement communal
- Prescriptions spéciales (p. ex. pour les foyers)

Le statut de l'organe de vérification des comptes dans la commune



Objectifs de la vérification des comptes

Contrôle destiné à garantir que les comptes annuels...

- ... soient exempts d'anomalie significative;
- ... soient tenus en bonne et due forme;
- ... respectent les principes de présentation des comptes du MCH2 et
- ... soient conformes aux dispositions légales sur la gestion financière...

dans un but...

- ... d'autoprotection de la commune;
- ... de protection du public;
- ... de protection des contribuables et des personnes assujetties aux émoluments et
- ... de protection des créanciers.

Conditions à remplir pour la vérification des comptes

➤ Article 72 LCo

Indépendance par rapport à l'administration

- *Incompatibilités en raison de la fonction*
 - Article 36, alinéa 2 LCo
- *Incompatibilités en raison de la parenté*
 - Article 37, alinéa 2 LCo

Qualification

- *Qualification «simple»*
 - Article 123 OCo
- *Conditions particulières*
 - Article 124 OCo
- *Cours sur la vérification des comptes*
 - Article 42 ODGFCo

Droits de l'organe de vérification des comptes

- Consultation des dossiers, obtention de renseignements et accès aux locaux
- Délai d'un mois pour procéder à la vérification des comptes annuels clôturés
- Recours à des personnes expérimentées en présence de difficultés extraordinaires

Devoirs de l'organe de vérification des comptes

- Obligation d'utiliser les formulaires officiels lors de la vérification des comptes
- Obligation d'exécuter une révision intermédiaire sans avis préalable (1 fois p.a.)
- Obligation de remettre un rapport
- Obligation de garder le secret

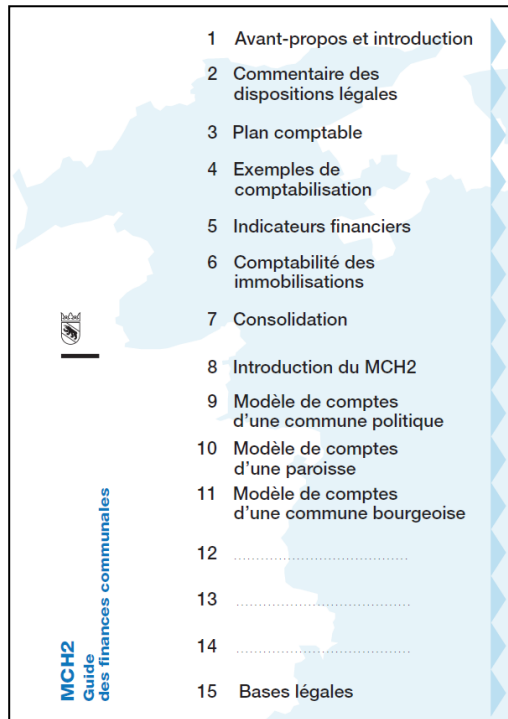
Responsabilité de l'organe de vérification des comptes

- Les membres de l'OVC répondent des dommages résultant de la violation intentionnelle ou par négligence de leur devoir
- → *Condition préalable: Rapport causal entre le dommage et la violation du devoir*

Agenda

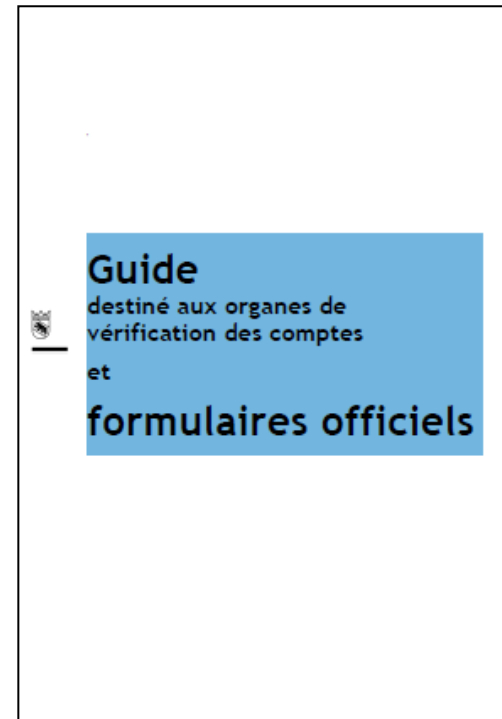
1. La vérification des comptes dans les communes bernoises
2. **Formulaires officiels et guides**
3. Planification de la vérification
4. Procédure
5. Points délicats lors du passage du MCH1 au MCH2
6. Clôture de la vérification et rapports
7. Mesures à adopter en cas d'irrégularités

Canton de Berne



MCH2
Guide
des finances communales

- 1 Avant-propos et introduction
- 2 Commentaire des dispositions légales
- 3 Plan comptable
- 4 Exemples de comptabilisation
- 5 Indicateurs financiers
- 6 Comptabilité des immobilisations
- 7 Consolidation
- 8 Introduction du MCH2
- 9 Modèle de comptes d'une commune politique
- 10 Modèle de comptes d'une paroisse
- 11 Modèle de comptes d'une commune bourgeoise
- 12
- 13
- 14
- 15 Bases légales



Outils de travail

- Foire aux questions (FAQ)
- Plan comptable MCH2
- Liste de contrôle MCH2
- Modèle de rapport préliminaire au budget
- Tableau des flux de trésorerie
- Indicateurs financiers
- Plans financiers pour petites collectivités

- Comptabilité des immobilisations
- Amortissements
- Comptes annuels
- Attestation relative aux comptes annuels
- Numérotation des dispositions transitoires de l'Oco
- Système de contrôle interne
- Feuilles de calcul valeur de remplacement eau/ass.

Contenu du Guide OVC

- Chapitre 0 Glossaire / abréviations
- Chapitre 1 Introduction
- Chapitre 2 La vérification des comptes dans les communes bernoises
- Chapitre 3 Planification de la vérification
- Chapitre 4 Exécution de la vérification et procédure
- Chapitre 5 Précisions relatives à certains domaines particuliers
- Chapitre 6 Clôture de la vérification et rapports
- Chapitre 7 Vérification des transactions monétaires /
Révision intermédiaire sans avis préalable
- Chapitre 8 Mesures à adopter en cas d'irrégularités
- Chapitre 9 Surveillance financière aux échelons communal et cantonal
- Chapitre 10 Entrée en vigueur

Annexes du Guide OVC

- Annexe 1 Détermination de l'importance
- Annexe 2 Vérifications obligatoires et autres vérifications
(formulaires officiels: documents de travail)
- Annexe 3 Déclaration d'intégralité
- Annexe 4 Rapport explicatif concernant la révision finale
(modèle de structure)
- Annexe 5 Rapport succinct
(teneur normale et autres cas)
- Annexe 6 Révision intermédiaire sans avis préalable
- Annexe 7 Modèle de plan pluriannuel/annuel de vérification
- Annexe 8 Schéma des étapes du processus annuel
(comptabilité, clôture, vérification, approbation)

Formulaires officiels ➤ Article 43 ODGFCo

- en ordre
- OUI
- n/a

- cf. rem.
- NON
- non vérif.

Vérifications selon le MCH2

Exercice _____
Date _____
Réviseur / réviseuse (visa) _____

2. Disponibilités et placements à court terme

Groupe de comptes 100

Objectif de la vérification

Vérification de l'existence physique des avoirs comptabilisés au bilan qui sont immédiatement disponibles comme moyens de paiement.

Bases de la vérification

Livres auxiliaires de caisse, extraits du compte postal et des comptes bancaires, procès-verbal relatif à la caisse, attestations des soldes au 31 décembre du compte postal et des comptes bancaires, ordres de paiement, liste des créanciers, journaux comptables, réglementation des visas.

Vérifications obligatoires	Remarques	Opinion*	Référence
2.1 Vérifications des soldes et des évaluations			
2.1.1	Des confirmations de solde existent-elles pour les valeurs comptabilisées au bilan?	_____	_____
2.2 Vérifications des mouvements			
Période(s) sélectionnée(s) _____			
2.2.1	Les caisses auxiliaires (cf. aussi les documents de la révision intermédiaire sans avis préalable) et les comptabilités séparées, le cas échéant, ont-elles fait l'objet de décomptes périodiques?	_____	_____
2.2.2	Les dépenses de caisse sont-elles justifiées par des quittances?	_____	_____
2.2.3	Les virements entre la caisse, le compte postal ou les comptes bancaires ont-ils été comptabilisés correctement?	_____	_____
2.2.4	Les débits de la Poste et des banques ont-ils été comptabilisés intégralement? (Base du contrôle = relevés de la Poste et des banques)	_____	_____

* A choix: en ordre, cf. rem., oui, non, n/a

Guide destiné aux organes de vérification des comptes (édition 2016)

Vérifications selon le MCH2

Exercice _____
Date _____
Réviseur / réviseuse (visa) _____

Vérifications obligatoires	Remarques	Opinion*	Référence
2.2.5	La signature collective selon la liste des visas à jour est-elle requise pour disposer des avoirs des comptes de la Poste et des banques (y compris pour les services bancaires en ligne)?	_____	_____
2.2.6	Appréciation du respect des principes suivants de présentation régulière des comptes: <ul style="list-style-type: none"> • clarté et exactitude, • permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation, • interdiction de compenser (produit brut), • intégralité. 	_____	_____

Autres vérifications	Remarques	Opinion*	Référence
2.3 Autres vérifications			
2.3.1	Les confirmations bancaires demandées (confirmations de tiers) concordent-elles avec la comptabilité?	_____	_____
2.3.2	Les espèces sont-elles exclusivement conservées sous clé et de manière sûre, à l'abri des actes illicites et des pertes dues à l'incendie, à l'eau ou à d'autres éléments?	_____	_____
2.3.3	La commune veille-t-elle à ce que les montants en caisse ne soient pas supérieurs aux sommes assurées contre le vol?	_____	_____
2.3.4	La tenue de caisses auxiliaires ou de plusieurs comptes postaux ou bancaires est-elle justifiée?	_____	_____
2.3.5	La commune dispose-t-elle d'un plan de trésorerie?	_____	_____
2.3.6	L'utilisation des services bancaires en ligne est-elle soumise à des contrôles internes efficaces?	_____	_____

90 pages de formulaires:
29 domaines à examiner, 243 vérifications obligatoires, 108 autres vérifications

Agenda

1. La vérification des comptes dans les communes bernoises
2. Formulaire officiels et guides
3. **Planification de la vérification**
4. Procédure
5. Points délicats lors du passage du MCH1 au MCH2
6. Clôture de la vérification et rapports
7. Mesures à adopter en cas d'irrégularités

La vérification doit être planifiée et exécutée de telle sorte qu'elle permette de détecter, avec une sûreté raisonnable, les anomalies significatives des comptes annuels.

Stratégie de vérification

Facteurs jouant un rôle dans le choix de la stratégie (énumération non exhaustive):

- Perception de la collectivité, de ses activités et de son environnement
- Compréhension des comptes annuels
- Compréhension des technologies de l'information et de la communication
- Compréhension du système de contrôle interne
- Estimation des risques
- Estimation de l'importance
- Prise en considération de facteurs d'influence connus

Mesures

- Définition de l'objet de la vérification
- Etablissement des plans de vérification
 - plan pluriannuel (généralement pour 4 ans)
 - liste des domaines à examiner (quoi, quand)
 - plan annuel (pour l'exercice comptable)
 - liste des domaines à examiner (qui, pendent combien de temps)
- Détermination de la nature et de l'étendue de la vérification
- Préparation de la vérification

Planification du calendrier

- Tenir en compte des «échéances» de l'exercice (déroulement annuel)
- Détermination de la révision
- Fixer la date de l'entretien final et de la remise des rapports

Planification matérielle

- Déterminer les axes essentiels de la vérification
- Etudier les bases légales et autres pièces
- S'informer de l'organisation structurelle et fonctionnelle de la collectivité
- s'assurer sur la préparation de la vérification par l'administration des finances

Planification personnelle

- Attribuer les divers travaux aux réviseurs (prendre en considération l'aptitude, les connaissances et l'expérience de chaque membre du team)
- Décider de s'adjoindre de personnes expérimentées dans des cas particuliers

Analyse des comptes annuels

- Appréciation de la situation financière de la commune
- Comparaison avec les comptes de l'exercice précédent, annoter les différences extraordinaires
- Comparaison avec les chiffres budgétés
 - Tableau des crédits supplémentaires, annoter les différences extraordinaires
- Analyse des indicateurs financiers
 - Tableau comparatif des valeurs indicatives et des séries temporelles, évaluation
- Fixation de la limite applicable à l'importance
- Faire des contrôles de plausibilité
- Evtl. réajuster la détermination antérieure des priorités à vérifier

Système de contrôle interne (SCI)

- [Article 70 LCo](#)
- [Article 114 OCo](#)
- [Article 2 ODGFCo](#)

«Le système interne de contrôle (SIC) comporte les processus, les méthodes et les mesures prescrites au sein de l'entreprise et qui servent à garantir une sécurité adéquate concernant les risques de la conduite des affaires, en particulier en ce qui concerne l'efficacité des processus d'activité, la fiabilité du rapport financier et le respect des lois et des prescriptions.»

Définition de la FINMA; circulaire 2008/32

Systeme de controle interne (SCI)

Documentation

- Diagramme des fonctions
- Diagramme des processus
- Descriptifs de processus
- Instructions
- Pièces justificatives

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Etat de la numérisation
- Dépendance
- Contrôle de l'adéquation
- Influence sur la vérification (disponibilité des données)

Limites du système de contrôle interne

- Omissions volontaires/involontaires
- Malentendus
- Décisions erronées
- Manipulations/fraudes

Définition de l'importance (ou caractère significatif)

On considère que des informations sont significatives si leur omission ou leur inexactitude sont susceptibles d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les états financiers. Le caractère significatif dépend de l'importance de l'élément ou de l'erreur évaluée dans les circonstances spécifiques de son omission ou de son inexactitude. Le caractère significatif d'une information constitue donc un seuil ou une démarcation plutôt qu'un critère qualitatif que cette information doit posséder pour être utile.

Importance

Importance quantitative

- Importance globale
- Seuil de tolérance
- Anomalies tolérables pour des valeurs de référence précises
- Seuil de non-intervention

Importance qualitative

- Erreur dans le résultat présenté (gain au lieu d'une perte et vice-versa)
- Utilisation du résultat non-conforme à la loi
- Compte annuel incomplet (documents obligatoires)
- Droit privé: fausses informations concernant la perte de fortune/le surendettement

Détermination de l'importance

Raison d'être et objectifs

- La détermination du seuil de l'importance lors de la planification sert à fixer la nature et l'étendue des opérations de vérification qui paraissent nécessaires.
- Elle aide à apprécier si une anomalie a ou peut avoir une influence sur la prise de décision par les organes compétents.
- Au terme de la vérification, elle aide l'organe de vérification à formuler son opinion.

Détermination de l'importance

Référence	Groupe de matières (GM)	Fourchette de tolérance en %		Valeur de référence	Tolérance choisie en %	Calcul du seuil d'importance	Calcul du seuil d'importance arrondi	Motifs
Total du bilan	2	1%	3%	8'486'311	3.00%	254'589	255'000	La commune dispose en outre de 2'819'598 francs de capitaux propres et son résultat (compte global) est de 140'344 francs. Dès lors, un seuil d'importance général de 140'000 francs semble approprié.
Volume total des transactions	4	1%	3%	5'814'675	3.00%	174'440	174'000	
Revenus fiscaux totaux	40	1%	5%	2'701'965	5.00%	135'098	135'000	
Seuil d'importance choisi							140'000	
Anomalie tolérable								
Valeur relative choisie (entre 50 et 75 %)				75%	Anomalie tolérable		105'000	
Seuil de non-intervention (SNI)								
Valeur relative choisie (entre 0 et 5 %)				5%	Ecriture supplémentaire		7'000	
Seuils de tolérance particuliers pour certains postes/domaines des comptes annuels								
Poste/domaine de référence	GM ou fonction	Fourchette de tolérance en %		Valeur de référence	Tolérance choisie en %	Calcul du seuil d'importance arrondi	Anomalie tolérable 75%	
Alimentation en eau	710x	3%	10%	185'292	5.00%	9'000	6'750	L'alimentation en eau est prise en compte à raison de 5 % du revenu.
Traitement des eaux usées	720x	3%	10%	366'492	5.00%	18'000	13'500	Le traitement des eaux usées est pris en compte à raison de 5 % du revenu.
Gestion des déchets	730x	3%	10%	168'349	10.00%	17'000	12'750	L'entreprise communale gérant les déchets est prise en compte à raison de 10 % du revenu.

Agenda

1. La vérification des comptes dans les communes bernoises
2. Formulaire officiels et guides
3. Planification de la vérification
4. **Procédure**
5. Points délicats lors du passage du MCH1 au MCH2
6. Clôture de la vérification et rapports
7. Mesures à adopter en cas d'irrégularités



Ce qui n'est pas documenté ne sera pas vérifié!

L'organe de vérification des comptes, et en particulier le réviseur ou la réviseuse responsable, doit exiger avec toute l'intransigeance nécessaire la remise d'éléments probants suffisants et appropriés.

Tests de procédure (→ SCI)

- Collecte de données/études des bases légales et des prescriptions
- Analyse de l'organisation, des processus, des compétences
- Collecte/vérification des pièces justificatives
- Appréciation du risque, définir l'intensité et l'étendue de la vérification

Contrôles du bien-fondé des affirmations

- Procédures analytiques (comparaisons, plausibilités)
- Contrôles détaillés (vérification des soldes, évaluations, mouvements)

Techniques de vérification

- Examen critique
- Étude de dossiers
- Demandes d'informations, observations
- Vérification de la concordance et des reports
- Vérification au moyen des pièces justificatives
- Vérification arithmétique

Précisions relatives à certains domaines particuliers

- **Droit des crédits**
 - ♦ Budget
 - ♦ Tableau des crédits supplémentaires
 - ♦ Contrôle des crédits d'engagement (CCE)
 - ♦ Arrêté de compte
- **Emoluments**
 - ♦ Règlement, tarifs
 - ♦ Données de base et de mouvement électroniques, mutations
 - ♦ Processus de la facturation, encaissement
- **Financements spéciaux**
 - ♦ Bases légales
 - ♦ Attributions, prélèvements, fonds
- **Comptabilité des immobilisations**
 - ♦ Etablissement, automatismes, points d'intersection
 - ♦ Catégories d'immobilisations
 - ♦ Conformité du bilan, CI, CR et CCE

Agenda

1. La vérification des comptes dans les communes bernoises
2. Formulaire officiels et guides
3. Planification de la vérification
4. Procédure
5. **Points délicats lors du passage du MCH1 au MCH2**
6. Clôture de la vérification et rapports
7. Mesures à adopter en cas d'irrégularités

Objet de la vérification

- Conversion dans le nouveau plan comptable → nouvelle terminologie
- Transfert (du PF au PA ou inversement)
- Réévaluation du patrimoine financier → réserve liée à la réévaluation
- Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017
- Traitement de l'amortissement du patrimoine administratif existant
→ Fixation d'un délai (art. T2-4 OCo)
- Fixation de la limite d'inscription à l'actif (art. 79a OCo)
- Introduction des nouveaux instruments de présentation des comptes (comptabilité des immobilisations, tableau des flux de trésorerie, annexe)

Agenda

1. La vérification des comptes dans les communes bernoises
2. Formulaire officiels et guides
3. Planification de la vérification
4. Procédure
5. Points délicats lors du passage du MCH1 au MCH2
6. **Clôture de la vérification et rapports**
7. Mesures à adopter en cas d'irrégularités

Clôture de la vérification et rapports

- Passage en revue des bases de la vérification, contrôle de la qualité
- Exécution des vérifications en suspens
- Demande de la déclaration d'intégralité (selon modèle)
- Entretien final (dresser un procès-verbal)
 - Qui participera ?
- Rapport écrit
 - Rapport succinct
 - formulaire officiel obligatoire
 - Rapport écrit complémentaire
 - (rapport explicatif / note à l'intention des autorités)

Rapport succinct

- Teneur selon le formulaire officiel
- Situations possibles:
 - **Opinion sans réserve** [Rapport 1](#)
Proposition: approbation des comptes
 - **Opinion avec réserve** [Rapport 2](#)
Proposition: approbation des comptes*
 - **Opinion défavorable** [Rapport 3](#)
Proposition: renvoi*
 - **Impossibilité d'émettre une opinion** [Rapport 4](#)
Proposition: renvoi*

* copie du rapport succinct à l'OACOT et à la préfecture

Agenda

1. La vérification des comptes dans les communes bernoises
2. Formulaire officiels et guides
3. Planification de la vérification
4. Procédure
5. Points délicats lors du passage du MCH1 au MCH2
6. Clôture de la vérification et rapports
7. **Mesures à adopter en cas d'irrégularités**

Irrégularités

➤ [Article 86 LCo](#)

Lorsque des irrégularités sont constatées dans une commune, l'organe communal compétent en recherche les causes et ordonne les mesures nécessaires. A cette fin, les communes peuvent faire ou demander une enquête officielle.

- Informer le ou la maire de la commune
- Solliciter le concours de l'organe de surveillance des communes (recommandé)
- Aviser les autorités de poursuite pénale s'il existe des faits ou des soupçons que des infractions aient été commises

Merci de votre attention!



Exercice 1

Incompatibilités en raison de la fonction ou de la parenté

Vous êtes membre de l'organe de vérification des comptes de la commune de A. Après deux ans, on vous demande si vous seriez d'accord d'occuper en sus cette même fonction pour le syndicat de communes de B. La commune de A est membre du syndicat de communes de B.

- a) Avez-vous le droit d'accepter cette nouvelle fonction?
- b) Vous vivez, sans être marié, avec une personne qui est membre du comité du syndicat de communes de B. Est-ce que cela change quelque chose? Avez-vous le droit d'accepter la nouvelle fonction?

Exercice 2

Détermination de l'importance

Discussion des 5 cas figurant dans l'annexe 1 du Guide destiné aux organes de vérification des comptes (répercussions sur l'opinion émise).

Exercice 3

Rapport écrit complémentaire de l'organe de vérification des comptes

- a) Le 7 juin 2017, l'assemblée communale a approuvé la vente de l'ancien bâtiment scolaire. Le notaire a instrumenté la mutation le 9 décembre 2017, le passage des profits et des risques étant fixé au 1^{er} mars 2018. Le gain comptable de 180 000 francs a été inscrit dans les comptes de 2017.

Quelle est votre prise de position? – Quelle est votre opinion?

Exercice 4

Rapport écrit complémentaire de l'organe de vérification des comptes

- b) A la gym, un soir, quelqu'un vous raconte qu'un procès susceptible d'avoir de lourdes conséquences financières a été intenté contre la commune. Lors de la vérification des comptes, qui a lieu justement le lendemain, vous posez des questions à ce sujet. Toutefois, la loi du silence semble régner et personne n'est disposé à vous renseigner. L'ouverture du procès, le 24 janvier 2018, vous est toutefois confirmée.

Quelle est votre prise de position? – Quelle est votre opinion?